PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

COLOMBAN
JEUNE DE NATURE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 5001-2023

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- ✓ Règlement numéro 5001-2023 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, abrogeant et remplaçant le règlement 5001 ainsi que tout règlement antérieur sur le même objet.

Le règlement est entré en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a fait publier à la Gazette officielle du Québec, soit le 16 décembre 2023.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Catherine Séguin, notaire
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 19 décembre 2023 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19e jour de décembre de l'an deux mille vingt-trois.

Catherine Séguin, notaire
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca